

FABIEN ROUSSEL
DÉPUTÉ DU NORD

Monsieur François BRAUN
Ministre de la Santé et de la Prévention
14, avenue Duquesne
75700 PARIS

ref. : FR 2022 - 234

Bruay-sur-l'Escaut, le 6 octobre 2022

Monsieur le Ministre,

La France compterait plus de deux millions de personnes atteintes par la fibromyalgie.

Reconnue par l'organisation mondiale de la santé depuis 1992, cette pathologie musculo-squelettique continue à donner lieu à des avis ou diagnostics divergents, sinon contradictoires, dans notre pays.

De ce fait, bien que souffrant de douleurs chroniques très intenses et d'une fatigue continue qui affectent leur santé psychique et morale, les intéressés qui sollicitent l'allocation adulte handicapé ou la reconnaissance en invalidité se voient quasi systématiquement opposer un refus.

De plus, la fibromyalgie ne figure pas sur la liste ALD 30 des affections longue durée. Pour calmer les symptômes de cette maladie, les patients sont pourtant astreints à suivre des traitements de longue durée, particulièrement lourds et coûteux.

Privés d'une exonération du ticket modérateur, de nombreux malades voient la maladie s'accompagner d'une dégradation de leur situation financière, du fait de dépenses de santé importantes qui amputent sévèrement leur pouvoir d'achat. Alors qu'elles ne peuvent plus travailler en raison de leur état de santé, de trop nombreux malades de la fibromyalgie se retrouvent alors en situation de précarité, tributaires des minimas sociaux.

L'inscription sur la liste ALD 30 de la fibromyalgie contribuerait à remédier à cette situation, en prévenant tout renoncement aux soins mais également en permettant au patient d'améliorer sa vie quotidienne en pouvant bénéficier d'aide à domicile, voire d'aménagement de son domicile ou d'accès à des équipements médicaux adaptés.

Il apparaît donc nécessaire que la fibromyalgie soit reconnue officiellement par les autorités sanitaires françaises par égard vis à vis des malades, dont la réalité des souffrances reste parfois mise en doute par certains professionnels de santé.

Saisi de nombreux témoignages de femmes et d'hommes atteints par ce « *handicap invisible* », je vous appelle à vous saisir de cette question en vue d'une reconnaissance officielle de la fibromyalgie, reconnaissance qui ouvrirait la voie vers une meilleure prise en charge des patients frappés par cette pathologie aussi pernicieuse qu'invalidante.

En vous remerciant par avance pour les prolongements que vous réserverez à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Fabien

Fabien ROUSSEL
Député du Nord